



Montréal, 23 novembre 2011

Mme Irène Cinq-Mars, présidente de la commission consultative

M. Jean-Claude Boisvert, commissaire

Me Viateur Chénard, commissaire

Objet : Consultation publique concernant le *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville de Montréal*

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires,

L'Association du Mile Carré Doré (AMCD) / Golden Square Mile Association (GSMA) est une organisation à but non lucratif constituée en 2011 pour réunir les résidents et autres organisations ou personnes intéressées à ce quartier patrimonial du centre-ville de Montréal. La mission de notre association est d'améliorer la qualité de vie et l'environnement urbain, la mise en valeur du patrimoine historique et architectural exceptionnel, la promotion de bonnes relations de voisinage dans ce secteur encadré par le parc du Mont-Royal au nord, la rue Sherbrooke au sud, le campus de l'Université McGill à l'est et le domaine du Collège de Montréal et du Grand Séminaire à l'ouest.

Notre Association a pris connaissance du document présentant le projet de *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville* soumis à la présente consultation publique. Nous l'avons fait, d'une part, parce que le Mile Carré est directement touché par cette révision de

certaines paramètres du Plan d'urbanisme et, d'autre part, car la formation de notre Association résulte principalement du cas désolant de la Maison Redpath, avenue du Musée, qui a été entretenu en partie par une confusion existant entre les paramètres de hauteur définis respectivement au Plan d'urbanisme (25m) et au Règlement d'urbanisme (16m) quant au secteur du Mile Carré. Le dossier de la maison Redpath a été heureusement, mais temporairement, réglé en février dernier lorsque les élus de l'arrondissement de Ville-Marie ont rejeté un projet immobilier qui semblait jouer sur cette confusion pour affirmer le maintien de la hauteur prescrite au règlement. Il nous a aussi permis de mieux comprendre les différences entre la portée de ces deux instruments mais aussi de constater le besoin de rendre les choses plus claires, notamment en ce qui a trait au message que communiquent ces chiffres quant au respect et au maintien du caractère et de l'échelle distinctive du Mile Carré dans l'autorisation de projets immobiliers.

En ce sens, nous appuyons fortement la proposition d'abaisser les hauteurs permises des bâtiments de 25m à 16m pour le secteur du flanc sud du mont Royal qui correspond au Mile Carré. Cette volonté de l'administration de la Ville de Montréal de maintenir l'échelle actuelle du bâti dans cette partie du centre-ville où les enjeux patrimoniaux et paysagers sont particulièrement présents est tout à fait bienvenue.

Nous sommes fiers de citer en exemple le Musée des beaux-arts de Montréal et son nouveau pavillon d'Art Québécois et Canadien qui a reconverti l'ancienne église Erskine & American pour réaliser son nouveau pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie dans le respect des hauteurs prescrites au Règlement. Ce cas illustre la capacité de réaliser des projets de qualité, à haute valeur ajoutée, pour la collectivité dans le cadre de paramètres respectant le caractère d'un secteur patrimonial d'intérêt comme le Mile Carré.

D'ailleurs, tout en appuyant vivement la proposition de modification des paramètres de hauteur pour ce secteur, notre Association se surprend de la proposition de rehausser à 65m la hauteur prévue au Plan d'urbanisme pour la partie sud de la rue Sherbrooke où se trouvent des éléments importants du patrimoine du centre-ville dont le magasin Art Déco Holt Renfrew et le pavillon Jean-Noël Desmarais du Musée des beaux-arts. Nous craignons que de tels ajustements apparemment techniques (gestion des situations de droits acquis, ne causent de nouveau le genre de confusion qui a prévalu et nui dans le dossier de la maison Redpath et proposons que le paramètre actuel de 25m soit maintenu ce qui contribuera aussi à préserver depuis le flanc de la montagne, des dégagements visuels vers le sud et la modulation du bâti sur la rue Sherbrooke que nous estimons aussi importants dans le maintien du caractère et du paysage urbain.

Les buts poursuivis par l'Association sont de promouvoir la reconnaissance et la mise en valeur du Mile Carré Doré comme un milieu de vie et un ensemble patrimonial d'intérêt montréalais et national par l'éducation, la réalisation de projets ou l'organisation d'activités de diffusion des connaissances et de représentation auprès des autorités publiques aux fins de réaliser les objets de la présente mission.

Nous réitérons donc notre appui au projet cité en rubrique quant à l'élimination et la prévention des confusions quant aux hauteurs prévues pour le secteur du Mile Carré et exprimons à votre commission notre plein intérêt, comme organisme de la société civile enraciné dans la communauté, à participer avec les autorités municipales à l'application de ces nouvelles mesures dans le cadre de processus efficaces, cohérents et transparents.

Merci de votre attention.

Pour le conseil d'administration,

Michel de la Chenelière